



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taxe générale sur les activités polluantes

Question écrite n° 53704

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie sur l'application du décret n° 2013-1300 du 27 décembre 2013 modifiant le décret n° 99-508 du 17 juin 1999 pris pour l'application des articles 266 *sexies* à 266 *duodecies* du code des douanes instituant une taxe générale sur les activités polluantes. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de ce dispositif depuis sa mise en œuvre.

Texte de la réponse

En 2009, la loi de finances a introduit une réforme importante dans le dispositif de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), incluant notamment l'accroissement progressif sur la période 2009-2015 de la taxe sur les tonnages traités dans les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND), et la création d'une taxe augmentant progressivement sur les tonnages traités dans les installations d'incinération d'ordures ménagères. Le Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie a publié en mai 2013 un bilan de cette réforme en abordant à la fois le volet taxe et son impact sur la gestion des déchets, ainsi que le volet recettes et l'évolution des actions qu'elles permettent de financer. Il fait suite au premier bilan transmis au Parlement à l'automne 2011. Ce rapport est disponible sur le site internet du MEDDE. Suite à la conférence environnementale, le Gouvernement a saisi le Comité pour la fiscalité écologique (CFE) qui devrait rendre en 2014 un avis sur la trajectoire à suivre d'ici 2020 pour la fiscalité déchets.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53704

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3300

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4560